

Préavis No 08/2026 au Conseil communal

Crédit-cadre pour la rénovation du réseau d'eau potable

Rapport de la Commission Technique

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Ont participé le **27 avril 2026** à la séance de présentation du présent préavis :

Bureau du Conseil communal	M. Axel Boggio, Président
Municipalité	Mme Nathalie Greiner, Syndique M. Philippe Michelet, Municipal DTSI M. Andrea da Campo (chef de service)
Commission technique	Mme Sonia Chatelan-Daubercies (CIB) M. Michel Henchoz (CIB) M. Jean-Pierre Amann (Indépendant)
Commission des finances	M. Christian Marrel, président M. Daniele Annese M. Olivier Guignard Mme Amélie Ramoni-Perret Mme Sakine Uçurum Pion

Préambule

La réfection de la route Burenos-Chaffeises au cours de la législature 2021-2026 nous a cruellement rappelé que l'entretien du réseau est une tâche incontournable pour assurer la sécurité incendie et plus simplement une distribution fiable. En effet ce ne sont pas moins d'une dizaine de fuites qui se sont déclarées engageant environ CHF 200'000.00 de frais de réparations. Les conduites les plus anciennes, si elles ont assuré le job pendant plusieurs décennies, n'étaient pas exemptes de « défauts » que les techniques actuelles permettent d'éviter. Afin de mieux prévenir des fuites qui se sont élevées à 35 sur tout le réseau depuis 2020, la Municipalité demande un crédit-cadre de CHF 1.100'000.00 pour toute la prochaine législature (2026-2031) afin d'assainir les secteurs sensibles qui ne nécessitent pas de coordination avec d'autres services. (électricité, télécom ou CAD)

Analyse

Dans ce préavis, sont concernés: 110 ml sur le chemin de Malavaux, 125 ml sur le chemin de la Guibaude et 340ml sur le chemin de Crau au fer. Interrogé sur la fiabilité de l'état des lieux effectués sur l'ensemble du réseau d'eau potable de la commune, M. Philippe Michelet répond qu'il y a une pesée d'intérêt entre l'investissement conséquent que représente la mise hors service de tronçons entiers pour y envoyer une caméra dont le diagnostic n'est pas garanti. L'option choisie est de remplacer progressivement les secteurs construits à l'époque selon les mêmes techniques que celles utilisées à Burenz-Chaffaises (fonte) et qui ont montré leurs limites.

Commentaire de la CT

La CT unanimement s'allie à la Municipalité et la félicite même de prendre ainsi les devants pour éviter - autant que faire se peut - les mésaventures vécues ces dernières années.

Elle est cependant de l'avis qu'un amortissement de 60 ans tel que prévu par MCH2 (Modèle comptable harmonisé) du Canton de Vaud ne semble pas adapté à une commune dont l'instabilité des terrains n'est pas une légende urbaine. Il est suggéré à la Municipalité de tenter de défendre ce point de vue auprès de l'état de Vaud et de ramener l'amortissement sur 50 ans.

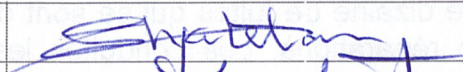
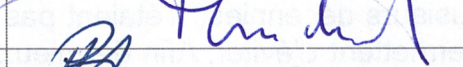
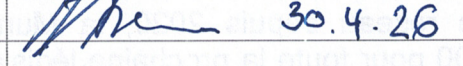
Conclusion de la CT:

Au vu de ce qui précède, la Commission technique unanime se rallie aux conclusions du préavis 08/2026 et vous propose de les accepter sans modification.

Rédigé à Belmont-sur-Lausanne, le 2 .04.2026

Un exemplaire original signé sera remis à la secrétaire du Conseil communal, lors de la séance du Conseil communal lors de laquelle il sera lu accompagné de la liste des présences de la commission pour l'étude de ce préavis.

La Commission Technique (CT) :

Chatelan-Daubercies, Sonia	
Henchoz, Michel	
Amann, Jean-Pierre rapporteur	 30.4.26